

POSTULAT POUR UN PLAN CLIMATIQUE DE LA COMMUNE D'ORON

1 Introduction

L'impact du réchauffement climatique en Suisse est particulièrement marqué. Depuis le début des relevés en 1864, la température moyenne a augmenté de 2°C, soit deux fois plus que dans le reste du monde.

Notre pays a souscrit aux objectifs de l'Accord de Paris sur le climat et s'est ainsi engagé à réduire ses émissions de gaz à effet serre (GES) de 50 % d'ici à 2030 (par rapport à 1990). On vise ensuite zéro émission nette à l'horizon 2050. Ces efforts devraient permettre, selon le Groupe d'experts intercontinental sur l'évolution du climat (GIEC) de contenir le réchauffement climatique mondial à 1.5 °C.

Ces objectifs ambitieux ne pourront être atteints que par les efforts de tous, entreprises, citoyens, autorités. Le canton de Vaud s'exprime sur ce sujet comme suit : « *Pour garantir la qualité de vie dans le canton, il est primordial d'agir à toutes les échelles et dès maintenant pour répondre à l'urgence climatique et limiter le réchauffement à 1.5 °C (Accord de Paris). Il s'agit en premier lieu de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et de permettre aux systèmes naturels (forêt, eau, milieux naturels, etc.) et humains (économie, tourisme, santé, etc.) de s'adapter.*

Les communes ont un rôle majeur à jouer pour garantir la sécurité de leur population et un cadre de vie résilient face aux conséquences du changement climatique. En effet, elles détiennent de nombreuses compétences essentielles à une mise en œuvre effective d'actions en faveur d'une société moins énergivore et climatiquement plus responsable. »¹

2 Responsabilité de notre commune

Avec plus de 6'000 habitants, répartis sur désormais 11 localités, Oron a atteint des dimensions qui en font une commune de première importance dans le district de Lavaux-Oron. Il nous appartient dès lors d'endosser pleinement notre responsabilité en matière d'urgence climatique. Il s'agit de promouvoir à la fois les économies d'énergie et l'utilisation accrue d'énergies renouvelable par nos habitants et nos entreprises. En outre, en tant que pouvoir public, la commune doit jouer un rôle d'exemplarité.

3 Moyens à disposition de la commune

Dans le cadre des mesures d'accompagnement cantonal aux communes, un Plan énergie et climat communal (PECC) est en cours. Les moyens à disposition des communes ont fait

¹ Introduction aux Plans climat communaux Etat de Vaud – www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/communes/climat-et-durabilite/plans-climat-communaux (consulté le 01.02.2021)

l'objet d'une liste provisoire établie par les services de l'Etat concernés, pilotés par le Bureau de la durabilité (BUD). (Voir Annexe)

A Oron, un premier pas important a été franchi par la Municipalité en direction d'une prise en compte des préoccupations environnementales, par la création d'un dicastère du développement durable. La commune d'Oron dispose ainsi d'un instrument institutionnel adéquat pour faire face à l'urgence climatique. Il reste à en faire le meilleur usage possible, conformément à la Loi vaudoise sur l'énergie qui, à l'article 10 alinéa 2, rappelle que Canton et communes doivent « mettre en œuvre des démarches adéquates pour contribuer à la diminution des émissions de CO2 et autres émissions nocives. »

Il est évident que, parmi les mesures possibles, un ordre de priorité devra être défini, de manière à entreprendre en premier lieu les actions les plus efficaces. La Municipalité pourrait utilement s'appuyer sur une Commission de l'énergie et du climat, comme le suggère l'Etat de Vaud en première mesure de la liste figurant en annexe.

4 Texte du postulat

Nous invitons la Municipalité à étudier l'opportunité de définir un « plan climat communal » pour la commune d'Oron afin de contribuer à limiter les impacts du réchauffement climatique. Les mesures à mettre en œuvre devraient notamment comporter :

- une stratégie de réductions des émissions de CO₂ sur le territoire de la commune.
- une stratégie de développement des énergie renouvelables

Nous demandons la prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité que nous remercions de l'attention qu'elle voudra bien accorder à notre demande.

Au vu de l'urgence d'adopter des mesures climatiques, nous invitons la Municipalité à déposer son rapport d'ici au 31 décembre 2021.

Oron, le 15 mars 2021

Anne-Cécile Uldry et consorts du Groupement indépendant d'Oron (Grindor)

Annexe :

Liste provisoire des actions du Plan Energie et Climat communal (PECC)



La liste des actions présentées dans ce document est provisoire et susceptible d'évoluer.

L'accompagnement aux communes est piloté par le Bureau de la Durabilité (BuD), en collaboration avec la Direction de l'Energie (DGE-DIREN), l'Unité du Plan Climat (UPCL), la Direction Générale de la Mobilité (DGMR), la Direction Générale de la Santé (DGS), la Direction Générale de l'Environnement (DGE).

Transversal	Organisation interne	1	Mettre en place une commission de l'énergie, du climat et/ou de la durabilité	R. Schweizer (BuD) 021 316 45 24 remi.schweizer@vd.ch
		2	Créer un fonds pour l'énergie, le climat et/ou la durabilité	N. Reimann (DGE-DIREN) 021 316 95 50 info.energie@vd.ch
	Information et Formation	3	Former les élu-e-s et le personnel communal	M. Roulin (DGE-DIREN) 021 316 95 50 info.energie@vd.ch
		4	Inform er la population et favoriser son engagement	A. Brulé (DGE-DIREN) 021 316 95 50 info.energie@vd.ch
	Durabilité	5	Acheter et investir de manière sobre en carbone	V. Bronchi (BuD) 021 316 73 87 valerie.bronchi@vd.ch
		6	Réduire, réutiliser et recycler les déchets	A. Orthlieb (DGE- GEODE) 021 316 75 81 info.dechets@vd.ch
		7	Organiser et accueillir des manifestations responsables	A. Miéville (BuD) 021 316 70 16 amandine.mieville@vd.ch

Energie	Planification énergétique	8	Assurer la conformité énergétique et encourager l'efficacité énergétique des bâtiments privés	C. Pahud (DGE-DIREN) 021 316 95 50 info.energie@vd.ch
		9	Planifier l' approvisionnement en énergie du territoire communal	
	Infrastructures et Bâtiments communaux	10	Améliorer l' efficacité énergétique des bâtiments communaux	L. Marcos (DGE-DIREN) 021 316 95 50 info.energie@vd.ch
		11	Réduire la consommation de l' éclairage public	M. Meghari (DGE-DIREN) 021 316 95 50 info.energie@vd.ch
	Approvisionnement énergétique	12	Développer les réseaux de chaleur renouvelable	J. Chaussevent (DGE-DIREN) 021 316 95 50 info.energie@vd.ch

22.12.2020

Liste **provisoire** des actions du Plan Energie et Climat communal (PECC)



Energie	Approvisionnement énergétique	13	Développer la production d'électricité photovoltaïque	A. Boss (DGE-DIREN) 021 316 95 50 info.energie@vd.ch
	Mobilité	14	Sécuriser et améliorer les infrastructures de mobilité douce	S. Bouiller (DGMR) 021 316 89 73 simon.bouiller@vd.ch

Climat	Milieux et ressources naturels	15	Renforcer la biodiversité pour assurer la résilience des espèces face aux changements climatiques (espace vert, forêt, etc.)	S. Grossenbacher (BuD) 021 316 71 03 sandra.grossenbacher@vd.ch
		16	Lutter contre les espèces exotiques envahissantes	
		17	Gérer les cours d'eau en tenant compte des changements climatiques	
	Dangers naturels	18	Prévenir et gérer les dangers naturels	
	Santé	19	Protéger la santé des habitants face aux changements climatiques	
	Aménagement du territoire	20	Intégrer les enjeux climatiques dans l' aménagement du territoire	

En cas de questions générales

S. Grossenbacher (BuD)
021 316 71 03
sandra.grossenbacher@vd.ch